

fédérale compte pour 25 à 30 p. 100 du prix de revient du carburant agricole au Canada. C'est beaucoup pour les agriculteurs. Pour donner une idée de la quantité de carburant utilisée dans une exploitation agricole, disons que 25 p. 100 environ de tous les frais d'exploitation sont liés à l'énergie. Cela montre à quel point le prix de l'énergie est important dans ce genre d'exploitation. C'est un secteur où la taxe fédérale est excessive.

Les ministériels diront qu'une diminution de taxe entraînerait une hausse du déficit. Je me permets de signaler que les agriculteurs et les pêcheurs ont droit à une remise de 7c. le gallon ou 1½c. le litre. Ils paient la taxe, puis demandent la remise. Si le ministre des Finances avait voulu vraiment faire quelque chose, il aurait pu établir un système en vertu duquel les agriculteurs et les pêcheurs pourraient déclarer sous serment qu'ils utiliseront le carburant qu'ils achètent seulement aux fins donnant droit à une remise au lieu de demander celle-ci après coup. Cela n'aurait pas vraiment réduit les taxes que les agriculteurs doivent payer, mais aurait supprimé celle de 7c. le gallon qu'ils doivent absorber au moment où ils achètent leur carburant.

Les agriculteurs et les pêcheurs trouvent très ennuyeux et inconfortable de demander des remboursements. Cette façon de faire est caractéristique du fonctionnement actuel du ministère du Revenu. J'ai eu l'occasion à propos de notre exploitation agricole de communiquer avec des vérificateurs et autres fonctionnaires du ministère du Revenu. Ils veulent toutes sortes de reçus et de renseignements additionnels qui ne me semblent pas utiles. Beaucoup laissent tout simplement tomber et ne demandent pas le remboursement, ce qui revient à une imposition par défaut.

Si le gouvernement avait pris son budget au sérieux, il aurait songé à ne pas prélever la taxe initiale de 7c. le gallon et à abandonner la formule du remboursement. Il aurait épargné à lui-même des frais d'administration et aux agriculteurs, des frais initiaux. Lorsque surviennent des faillites et que les vendeurs d'essence doivent se faire payer, ils auraient 7c. le gallon de moins à percevoir. Tout le monde aurait été gagnant, mais c'est beaucoup trop simple pour que le gouvernement y songe.

Le député de Willowdale (M. Peterson) me crie quelque chose des banquettes arrières. S'il voulait bien écouter, il conviendrait, je crois, que cela a du bon sens. J'espère qu'il demandera au ministre des Finances et à son secrétaire parlementaire, qui sont malheureusement absents, de réfléchir sur certaines de ces idées. S'ils le faisaient, les gens auraient peut-être plus de respect pour le gouvernement. Ce serait une façon sensée d'administrer les affaires publiques et un moyen de réduire la paperasse au ministère du Revenu. Le contact entre le ministère du Revenu et les contribuables serait moins fréquent. Les agriculteurs et les pêcheurs seraient avantagés au moment même de leurs achats de carburant.

Je voudrais parler de l'idée d'une obligation agricole. Le financement est un aspect vital de l'agriculture aujourd'hui. Je crois qu'il y aurait moyen de donner à la Société du crédit agricole une fonction semblable à celle qu'a déjà eue la SCHL. Elle pourrait agir en tant que réassureur entre l'acheteur et le vendeur, prendre 1 ou 2 p. 100 de plus, et garantir le prêt. Cela

faciliterait sensiblement la recherche de capitaux pour l'établissement de jeunes agriculteurs.

Je pourrais parler également de la mesure concernant les paiements anticipés. Depuis un certain temps déjà, nous incitons le gouvernement à augmenter le montant des paiements anticipés que prévoit la loi. De bien des façons, la dépense pour le gouvernement est minimale. Ce programme fonctionne bien et les agriculteurs auraient ainsi, plus tôt que d'habitude, des liquidités entre les mains.

Je termine en exhortant simplement le gouvernement à mettre en marche le plus rapidement possible le programme de stabilisation du commerce de la viande rouge. Quatre provinces l'ont approuvé en principe. En fait, nombreux sont ceux qui soutiennent que le gouvernement a perdu l'initiative dans ce domaine. Si le gouvernement s'intéressait à ce programme et le mettait en œuvre, la balkanisation que je vois se produire dans le commerce de la viande rouge serait stoppée par un programme national uniforme de stabilisation s'appliquant d'un océan à l'autre. Il est regrettable qu'à cause d'un manque de direction de la part du gouvernement, le budget ne tienne pas compte de cette situation. Le budget est un bien piètre document pour un pays dont le potentiel est si vaste et l'avenir si prometteur. C'est sans hésitation que je me prononcerai contre.

• (1125)

[Français]

Le président suppléant (M. Guilbault): Une période de 10 minutes est maintenant allouée pour faire des observations ou poser des questions relatives au discours de l'honorable député. Nous en revenons donc au débat. L'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) a la parole.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, les députés qui m'ont précédé, ainsi que le discours sur le Budget même, ont beaucoup traité de la création d'emplois et ce, à juste titre, car cela est la préoccupation principale des Canadiens.

[Traduction]

En plus de la création d'emplois, et parallèlement, je crois qu'il est urgent que les Canadiens s'occupent de la question des pensions, et non seulement pour en débattre. Nous le faisons également dans le budget.

Permettez que je m'explique. Tout d'abord, les pensions de l'État. Il est important que chacun au Canada sache, une fois pour toutes, que, bien que d'autres améliorations soient possibles, la base de pensions de l'État fédéral est maintenant établie, à ma grande satisfaction, par le gouvernement dans ce budget du ministre des Finances (M. Lalonde). Cela signifie que les pensionnés vivant seuls, dont les trois quarts sont des femmes, qui reçoivent le supplément, même s'ils n'en reçoivent qu'une partie, sont dans le besoin. Nous n'aimons pas le dire ni même le reconnaître, mais ces personnes sont réellement dépourvues. Cela remplace le très petit groupe de mieux nantis qui seraient à la charge des provinces. À l'âge de 65 ans, on devient pensionné. Si on est alors dans le besoin, on peut obtenir par l'intermédiaire du gouvernement fédéral une aide, le supplément de revenu.